

Paris, le 28 avril 2014

REMUNERATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION¹

Conseil d'administration du 23 avril 2014

Lors de sa réunion du 23 avril 2014, tenue à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du même jour, le Conseil d'administration de Gecina, ayant pris acte du renouvellement par ladite Assemblée du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Michel et après avis du Comité de gouvernance, nominations et rémunérations, a décidé de renouveler le mandat de Président du Conseil d'administration de Monsieur Bernard Michel pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration a décidé de maintenir la rémunération de Monsieur Bernard Michel au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration à son niveau actuel, soit une rémunération fixe annuelle de 550.000 euros avec mise à disposition d'une voiture de fonction, à l'exclusion de toute autre rémunération variable ou différée, y compris en cas de départ.

Monsieur Bernard Michel ne bénéficie d'aucun contrat de travail au sein du Groupe.

¹ Publication effectuée en application du Code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.